

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 16 juillet 2024

L'Union des Métiers des Industries de l'Hôtellerie (UMIH) et Action Logement s'allient pour faciliter l'accès au logement et favoriser l'emploi des salariés et des travailleurs saisonniers

L'UMIH et Action Logement Groupe ont signé le mardi 16 juillet une convention de partenariat visant à faire connaître l'offre de services du Groupe aux adhérents de l'UMIH ainsi qu'à développer une offre de logement adaptée aux besoins de leurs salariés. Le partenariat comprend trois axes majeurs : la promotion de la garantie Visale, l'accompagnement du développement d'une offre de logements abordables et la contribution à l'innovation dans l'accès au logement ou le relogement des salariés saisonniers. Les deux parties agiront donc conjointement en faveur de l'accompagnement des mobilités professionnelles, de l'attractivité des territoires et de la fluidité des parcours résidentiels.

LES SERVICES D'ACTION LOGEMENT À DISPOSITION DES TRAVAILLEURS DES INDUSTRIES HÔTELIÈRES

Par ce partenariat, l'UMIH et Action Logement contribueront à la promotion de l'ensemble de l'offre de services du Groupe pour soutenir l'insertion professionnelle et résidentielle des salariés. Plus particulièrement, les partenaires mettront en valeur la garantie Visale, dont les travailleurs saisonniers peuvent désormais bénéficier, auprès des adhérents de l'UMIH et de leurs salariés en améliorant la diffusion et l'appropriation du dispositif.

Caution locative gratuite financée par Action Logement, Visale a facilité l'accès au logement privé de 1,2 million de personnes depuis son lancement en 2016. 77% des demandeurs considèrent que Visale a été déterminante dans leur rapprochement domicile-travail. Depuis le 4 juin 2024, elle est ouverte aux travailleurs saisonniers, conformément à l'engagement pris par les Partenaires sociaux dans le cadre de la Convention quinquennale 2023-2027 signée avec l'État.

FACILITER L'ACCÈS À DES LOGEMENTS ADAPTÉS ET DÉVELOPPER L'OFFRE

Afin de répondre aux difficultés des saisonniers pour se loger, les filiales immobilières d'Action Logement pourront mettre à disposition des adhérents de l'UMIH des solutions abordables adaptées à l'hébergement de courte durée comme des résidences mobilité, sociales ou pour jeunes actifs. Pour loger les travailleurs saisonniers dans les zones touristiques, certaines filiales pourront également proposer des logements individuels modulaires et déplaçables.

L'UMIH et Action Logement agiront conjointement à l'échelle nationale pour le développement de l'offre de logements plus particulièrement pour les travailleurs saisonniers. Action Logement participera à l'analyse d'opportunité et de faisabilité de projets immobiliers portés à sa connaissance par l'UMIH, dans le but d'étoffer l'offre de logements disponibles et de mobiliser davantage de logements locatifs diversifiés, notamment pour les travailleurs saisonniers. Ces projets immobiliers pourront, le cas échéant, faire l'objet de travaux d'ingénierie et d'accompagnement dans leur réalisation par Action Logement.

Action Logement et l'UMIH coopéreront activement sur les différents axes du partenariat en associant leurs expertises et en créant des synergies entre leurs entités. Ils développeront ainsi le service rendu aux salariés et aux travailleurs saisonniers et favoriseront la production d'une offre de logements accessibles au profit des salariés en mobilité et des travailleurs saisonniers.

Les parties s'engagent à s'informer mutuellement, à communiquer largement et régulièrement, ainsi qu'à participer à leurs événements et manifestations respectifs afin d'améliorer la connaissance réciproque de leurs entités.

« Ce partenariat avec l'UMIH pour la promotion et le développement de l'offre de services et plus particulièrement de Visale auprès des travailleurs saisonniers renforce un lien de longue date en accord avec la mission d'Action Logement : faciliter l'accès au logement pour favoriser l'emploi. Il s'inscrit dans la démarche chère au Groupe de travailler aux côtés des entreprises qui peinent à recruter et de répondre au mieux aux besoins des salariés et des travailleurs saisonniers. C'est son rôle en tant qu'acteur majeur du logement abordable. » **Bruno Arcadipane, Président d'Action Logement Groupe**

« Le partenariat signé avec la première organisation professionnelle représentative des cafés, hôtels, restaurants et établissements de nuit se met en place stratégiquement à un moment clé de l'élargissement du dispositif Visale, afin de rassurer les bailleurs et leur permettre de louer en toute confiance avec Visale. Engagés pour renforcer le lien emploi-logement, les Partenaires sociaux du Groupe ont à cœur de lever les freins auxquels sont confrontés les salariés et les travailleurs saisonniers pour accéder au logement en particulier près des bassins d'emploi et des zones touristiques ». **Philippe Lengrand, Vice-président d'Action Logement Groupe**

« En matière de logement il faut changer la donne ! Sans logement décent, il n'y a pas d'emplois possible et c'est la réussite de nos entreprises qui est freiné notamment en saisons. Il faut agir sur la rénovation des logements existants, la construction de nouvelles résidences spécifiques pour les salariés et travailler avec l'ensemble des acteurs dont les collectivités et Action Logement pour faciliter l'accès à des logements abordables et bien situés. » **Thierry Marx, Président de l'UMIH**

« Malheureusement, les conditions de logement pour ces travailleurs sont parfois précaires et inadaptées, surtout dans les zones touristiques où les prix sont élevés et les disponibilités limitées. Il est crucial de mettre en place des solutions pour garantir un logement de qualité aux saisonniers, car cela impacte directement leur vie. C'est pourquoi nous sommes très attachés à ce partenariat qui vient apporter des solutions concrètes aux entreprises et à leurs salariés. » **Laurent Barthelemy, président UMIH branche saisonniers**

À PROPOS D'ACTION LOGEMENT

Depuis 70 ans, la vocation d'Action Logement, acteur de référence du logement social et intermédiaire en France, est de faciliter l'accès au logement pour favoriser l'emploi. Action Logement gère paritairement la Participation des Employeurs à l'Effort de Construction (PEEC) en faveur du logement des salariés, de la performance des entreprises et de l'attractivité des territoires, notamment le cœur des villes moyennes. Grâce à son implantation territoriale, au plus près des entreprises et de leurs salariés, ses 20 000 collaborateurs mènent, sur le terrain, deux missions principales. Construire et financer des logements sociaux et intermédiaires, prioritairement dans les zones tendues, en contribuant aux enjeux d'éco-habitat, d'économies d'énergie et de décarbonation, de renouvellement urbain et de mixité sociale. Le groupe Action Logement compte 45 Entreprises Sociales pour l'Habitat, 5 filiales de logements intermédiaires et un patrimoine de plus d'un million de logements. Sa deuxième mission est d'accompagner les salariés dans leur mobilité résidentielle et professionnelle. Le Groupe s'attache particulièrement à proposer des aides et services qui facilitent l'accès au logement, et donc à l'emploi, des bénéficiaires, qu'ils soient jeunes actifs, salariés en mobilité ou en difficulté.

En savoir plus sur le Groupe : groupe.actionlogement.fr

Nous suivre :  [@actionlogement](#) -  [actionlogement](#) -  [@actionlogement](#)

À PROPOS DE L'UNION DES MÉTIERS DES INDUSTRIES HÔTELIÈRES (UMIH)

L'UMIH est l'organisation professionnelle N°1 du secteur de l'hôtellerie-restauration. Avec ses syndicats associés, l'UMIH représente 71% des entreprises adhérentes à une organisation professionnelle. Depuis 70 ans, elle représente, défend et promeut les professionnels indépendants de l'hôtellerie, de la restauration, des bars, cafés, brasseries, du monde de la nuit, des professions saisonnières, ainsi que des traiteurs dans toutes les régions et départements de France (métropole et outre-mer). L'UMIH est présente sur tout le territoire avec plus de 2 000 élus et 400 collaborateurs répartis dans 106 fédérations départementales, outre-mer inclus.

Nous suivre :  [UMIH_France](#)  [UMIH.France](#)  [umih](#)  [umih_france](#)